



Ecole Elémentaire  
Rue de l'Aire  
83580 GASSIN

tél : 04 94 56 10 61  
fax : 04 94 56 61 19

## Procès verbal du Conseil d'école du 17 octobre 2022

**Durée** : La séance débute à 17 h 15

**Présents** :

Représentantes de la Commune :

Madame VARINOT Adjointe chargée des affaires scolaires

Délégué Départemental de l'Education Nationale :

Etat néant

Représentantes des parents d'élèves :

CP A : Mme SERIEYE Morgane

CP B : M. REYNET Benjamin

CE1 : Mme CHAMPCLAUX Cindy                      Mme BARBIER Sarah

CE2 : Mme PERRON Delphine

CE2/CM1 : M. BOMAS Jonathan

CM2 : Mme GRICHE Audrey

Enseignants :

Mesdames MULLER, THEOTIME, VEDELAGO, DALMASSO, BLAY et CRETON

Messieurs PATEJ et BASTIE

**Absents excusés**:

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Madame le Maire.

**Ordre du jour** :

- + Représentants des parents d'élèves 2022/2023**
- + Rentrée 2022/2023 : effectifs, répartition.**
- + Règlement intérieur**
- + Travaux**
- + Sécurité : exercice incendie et PPMS**
- + Projets et sorties**
- + Bilan COOP scolaire**
- + Questions des parents**

## 1. Représentants des parents d'élèves 2022-2023

Présentation du nouveau comité des représentants des parents d'élèves élus le 7 octobre 2022, avec 129 votants (55% de participation), 4 bulletins nuls ou blancs et donc 121 suffrages exprimés pour ces 9 parents qui seront répartis avec 6 titulaires (nous avons la chance cette année d'avoir un parent par classe, merci à eux) et nous allons nous organiser avec vous pour choisir les titulaires et les remplaçants (un tirage au sort est possible).

### Titulaires

CP A : Mme SERIEYE Morgane

CP B : M. REYNET Benjamin

CE1 : Mme CHAMPCLAUX Cindy

CE2 : Mme PERRON Delphine

CE2/CM1 : Mme JOUVENT Diane

CM2 : Mme GLORION Tatiana

Mme BARBIER Sarah

Mme MONTEIRO Vanessa

M. BOMAS Jonathan

Mme GRICHE Audrey

Je remercie les parents qui se sont portés volontaires pour ces élections.

Je vous fais part d'une demande de maman d'élève, qui voudrait savoir si vous pouvez renouveler l'action des années précédentes en laissant les adresses mails des représentants afin de pouvoir communiquer avec eux. (Je n'afficherai plus la liste à l'entrée de l'école mais je l'enverrai directement sur educartable).

## 2. Rentrée scolaire 2022-2023 : effectifs, répartitions.

Le Directeur présente les nouveaux visages de l'équipe enseignante : de nombreux changements depuis la rentrée des classes mais une équipe soudée et solidaire : pour le CE1 Mme DALMASSO a pris ses fonctions dès la deuxième semaine suite à la nomination de Mme LAMBERTS sur une mission pour l'année, Mme VEDELAGO complète Mme BLAY sur le CE2 le temps de l'absence de Mme GENNA, Mme CRETON sur le poste de TS pour la classe de cm2 (lundi à l'école) et Mme THEOTIME avec Mme PRIOUZEAU sur la classe de CE2/CM1.

Pour le reste des classes, l'équipe reste la même, M.PATEJ au CP, Mme MULLER au CP et M.BASTIE au CM2.

- Les élèves de l'école se répartissent ainsi par niveau. En comptabilisant les élèves qui ont été radiés mais qui reviendront au cours de l'année scolaire.

Moyenne de **23.3 élèves/classe**

niveaux	nb d'élèves
CP	37
CE1	26
CE2	33
CM1	21
CM2	23
TOTAL	140

- L'organisation pédagogique des classes pour l'année scolaire 2022-2023 est la suivante :

niveaux	nb d'élèves
CP A	20
CP B	17
CE1	26
CE2	28
CE2/CM1	26 (5+21)
CM2	23
TOTAL	140

Depuis le début de l'année, nous avons eu des élèves qui ne se sont pas présentés pour la rentrée dans les classes de CP et des arrivées dans les niveaux CE2 et CM1.  
Deux nouveaux élèves intégreront l'école à la rentrée de janvier 2023.

En ce qui concerne les APC, qui se déroulent, cette année, les lundis soirs de 16h30 à 17h30 dans les classes, les enseignants ont fait passer une autorisation générale pour l'année et préviennent les familles des enfants concernés par ce dispositif la semaine avant les vacances pour une période (de vacances à vacances). Le Directeur tient à rappeler qu'il n'y aura ni bus ni périscolaire pour les élèves qui restent aux APC, les parents doivent venir les chercher à 17h30.

### **3. Règlement intérieur**

Nous allons maintenant passer à la lecture du règlement intérieur de l'école, un seul article a été rajouté article 30 : Plan de prévention du harcèlement.

Je vous rappelle que pour le vote nous avons 6 votes enseignants, 6 votes parents.

Procédons au vote : Qui est pour ? 13    Qui s'abstient ? 0                      Qui est contre ? 0

Nous rajoutons, la présentation de la charte de la Laïcité à l'école, qui vous a été distribuée en début d'année sur la plateforme éducartable.

### **4. Travaux:**

Le Directeur, l'équipe enseignante et les élèves de l'école remercient la Municipalité et l'ensemble des services techniques pour les travaux effectués pendant les vacances d'été afin de nous permettre de travailler et d'apprendre dans les meilleures conditions mais également pour les différentes interventions réalisées pendant la période de classe afin de répondre le plus rapidement possible à nos demandes et besoins.

Mais nous tenons à remercier aussi l'ensemble des agents et élus de la commune avec lesquels nous travaillons au quotidien à l'année, pour leur réactivité, leur écoute et leur soutien.

Nous avons abandonné l'ENT Oze qui n'était vraiment pas performant et cette année en lien avec l'école Maternelle nous nous sommes lancés dans éducartable plateforme numérique qui fonctionne parfaitement et remplace le cahier de liaison (133/140 parents connectés 95%, nous allons relancés à nouveau les derniers).

La fibre vient d'être installée à l'école pour une vitesse de débit supérieure.

Durant l'été, le micocoulier malade a été coupé et une réflexion sera menée avec les différents acteurs pour le réaménagement de la cour, végétalisation....

### **5. Sécurité : exercice incendie et PPMS**

Le Directeur rappelle que dans le cadre du DUER, le registre « danger grave et imminent » est à la disposition des personnes autorisées à pénétrer dans l'école, quelles que soient leurs fonctions.

Le 1er exercice d'évacuation incendie a été effectué le lundi 26 septembre. (Évacuation de toutes les personnes présentes en moins de 3 minutes).

Un exercice du PPMS a été effectué depuis la rentrée : le lundi 10 octobre contre le nuage toxique.

Tout s'est bien déroulé et les réponses enseignants/élèves aux consignes données sont réactives. Le plan de confinement est revu chaque année car nous devons être capables de réagir à trois problèmes majeurs : le risque toxique, le feu de forêt et le risque intrusion/attentat.

L'exercice du volet attentat/intrusion a été effectué le jeudi 6 octobre avec succès même si

quelques petits réglages sont en cours afin d'être parfaitement opérationnel. Les réponses enseignants/élèves aux consignes données sont réactives.

Le Directeur tient à rappeler que les problèmes liés au harcèlement entre élèves, au racisme ou à la laïcité feront l'objet du plus grand suivi et nous invitons les parents à nous faire remonter les faits (s'il y en a) afin qu'ils soient traités selon la procédure mise en place par l'Education Nationale.

## **6. Projets et sorties :**

Le directeur remercie la Municipalité pour sa contribution à la réalisation des projets à venir, notamment sur le plan pécuniaire.

### **A. Les projets pédagogiques de classe :**

#### **I. Projets à venir et en cours :**

- **Cinéma:**

Nous souhaiterions pouvoir projeter à nouveau un film dans la salle Espelidou le vendredi 16 décembre. Le Directeur se rapprochera de la Mairie en ce sens dans les plus brefs délais.

- **Activité voile :**

La classe de CM2 de M.BASTIE souhaite renouveler sa session voile, pour le mois de juin dans la mesure du possible, les conditions matérielles étant réunies à l'école de voile. Les élèves retourneront à l'école de Voile de la Moune à Gassin comme l'an passé.

- **Activité aquatique :**

La classe de CE1 de Mme DALMASSO débutera son cycle natation le mardi 13 décembre 2022 pour terminer le mardi 14 mars 2023.

C'est ensuite la classe de CE2/CM1 qui enchaînera du mardi 28 mars 2023 au 13 juin 2023. Je remercie la municipalité pour le financement des bus et de l'activité.

- **Activité escalade et grimpe :**

La classe de CM2 se rendra à Cavalaire les mardis après-midi du 28 février au 30 mai 2023 pour un cycle escalade. La convention a été signée avec la Mairie de Cavalaire et l'activité sera financé par la Coopérative scolaire.

- **Projet randonnée et découverte du patrimoine local :**

Les élèves de la classe de CE2 de Mme BLAY ont débuté leur projet randonnée et découverte patrimoine local avec la Visite du village de GASSIN ce vendredi 14 octobre. Mme BLAY remercie les parents qui se sont portés volontaires pour l'accompagnement des élèves.

Le projet se poursuivra avec d'autres sorties sur le Sentier de l'Arlatane, la visite du Musée de l'Annonciade, des activités avec le Conservatoire du Freinet, la visite du village de Grimaud, la découverte du Sentier du littoral (CAP Taillat) et du magnifique Jardin du Rayol.

- **Projet pétanque :**

Les élèves de la classe de CM2 débuteront un cycle de pétanque début novembre avec en ligne de mire une rencontre au collège avec les élèves de 6<sup>ème</sup>. M.Bastie doit reprendre contact avec la Municipalité pour le stockage du matériel vers l'aire de Loisir du village. M.BASTIE tient à remercier M.GOFFOZ DTN de la Fédération Française de Pétanque pour le prêt du matériel.

- **Permis piéton :**

Tous les élèves de Ce2 tenteront de réussir à obtenir le permis piéton, nous ferons la demande auprès de la gendarmerie le plus rapidement possible. En principe, l'entraînement et l'examen se passent en période 4, de mars à avril.

- **Permis internet :**

La brigade de la Maison de Protection des Familles est intervenue le mardi 20 septembre 2022 pour présenter le permis des usages internet aux élèves de cm2. Les élèves ont eu un mois pour réviser et s'entraîner sur les bons gestes à adopter quand ils utilisent internet. Le test sera passé le jeudi 20 octobre 2022.

- **Les projets artistiques :**

- Un projet sur « Le temps qu'il fait, le temps qui passe », à dominante chant choral a débuté pour les élèves des classes de CP et de CE1. Nous souhaitons pouvoir le produire sur scène devant les parents en fin d'année scolaire.

- Un projet de mise en musique de l'album jeunesse « Little Lou » a débuté pour la classe de Cm2. Projet musical accès sur une initiation au jazz, sous la forme d'un conte musical. Les élèves doivent écrire les paroles de quatre chansons sur des classiques du jazz. Ce projet est lié avec la classe de Mme LECOUTOUR de l'école de la Croix Valmer. Une production finale sur la scène du Carré Léon Gaumont de Sainte-Maxime lors des rencontres musicales aura lieu début juin. Nous produirons ensuite le spectacle soit à la Croix Valmer soit à Gassin pour les parents des classes concernées.

- **Intervention sur le devoir de mémoire :**

Nous comptons sur la participation des élèves aux différentes cérémonies commémoratives (11 novembre et 8 mai). Un fiche action avec le collège de Gassin a été rédigée en ce sens afin de lier nos actions. Différents chants seront appris avec les élèves et notamment l'Hymne nationale Français.

- **Liaison GS/CP :**

-6 heures de concertations ont été effectuées entre enseignants sur les évaluations CP et de CE1

-récupération du cahier de culture de la maternelle pour le poursuivre à l'école élémentaire.

-mise en place de la visite des GS à l'école en fin d'année avec si les conditions le permettent, le temps du déjeuner.

- **Défis mathématiques :**

Les élèves participeront au concours kangourou des mathématiques 2023 ou réfléchiront en classe sur les énigmes du concours koala qui se dérouleront le jeudi 16 mars 2023.

-Les élèves de classe de Cm2 participeront au rallye de l'Académie et à d'autres actions mathématiques ponctuelles.

- **Liaison CM2/6<sup>ème</sup> :**

-Les élèves de CM2 poursuivent leurs défis mathématiques avec les élèves de 6<sup>ème</sup> via le site Go maths et les défis mis en place avec M.PUIGREDO, professeur de mathématiques du collège de Gassin. Nous avons déjà effectué deux matchs.

-Les élèves de CM2 visiteront le collège durant la période 5 en espérant pouvoir de nouveau déjeuner avec les collégiens.

## **7. Bilan Coopérative scolaire :**

Madame Lamberts ayant acceptée une mission spécifique pour l'année, c'est Mme BLAY qui a été nommée mandataire de la Coopérative scolaire. M. PATEJ et M.BASTIE sont co-signataires. L'année 2021-2022 s'achève sur un bilan positif de + 759.68€. Le solde du compte est d'ailleurs de + 7167.14€ au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Les produits sont le fruit des participations en début d'année et de la vente des photos scolaires. Nous espérons pouvoir relancer la tombola lors de la kermesse de fin d'année. Les charges commencent dès la rentrée avec la cotisation versée à l'OCCE et l'assurance des élèves de l'école. L'an passé nous avons des charges exceptionnelles associés à des produits exceptionnels avec les classes transplantées. Les comptes sont rigoureusement tenus et chaque dépense est discuté avec l'ensemble des enseignants. Ils sont d'ailleurs à la disposition des parents si vous souhaitez les consulter.

## **8. Questions diverses :**

Avant que la parole soit laissée aux différents membres du conseil, j'ai une question de parents :  
- Depuis la rentrée 2022 il y a des difficultés de stationnement supplémentaires à l'école primaire de Gassin qui crée le mécontentement et l'inquiétude entre les parents.

Aux horaires des rentrées et sorties de classe le matin et l'après-midi les parents ne sont plus autorisés à se garer en double file ou alors sur les côtés ou sur les emplacements de livraison.

Les emplacements dans la descente à l'école ne seront plus accessibles non plus quand les nouvelles constructions seront achevées.

L'école primaire ne dispose pas d'un espace parking comme à l'école maternelle.

Les horaires de stationnement se limitent à max. 20 min. le matin et l'après-midi pendant 4 jours de la semaine.

Quelle solution pourra proposer la Mairie aux parents Gassinois qui souhaitent accompagner leurs enfants, surtout les petits, personnellement au portail ?

Lors de ce conseil de l'école élémentaire, les représentants des parents d'élèves ont évoqué les difficultés de circulation aux abords de l'établissement au moment des sorties de classes. Depuis la rentrée 2022, des directives ont été données aux agents de police municipale afin de sécuriser le cheminement des piétons et fluidifier la circulation des véhicules. C'est pourquoi, les usages et tolérances des dernières années n'étant plus compatibles avec ces consignes, il n'est désormais plus permis de s'arrêter au milieu de la voie (au prétexte d'un « dépose-minute ») ni de stationner de manière anarchique sur la voie publique. Vous comprendrez que ces pratiques gênaient la circulation, voire la bloquaient totalement, transformant des doubles voies en rues à sens unique, et posaient des problèmes de sécurité (ouverture de portières, déboîtement, traversée hors des passages protégés ...).

Nous rappelons aux parents que des places de stationnement sont disponibles aux abords des deux écoles, dans le nouveau village (dernier constat : le jeudi 13 octobre, par exemple, 19 places vacantes ont été recensées entre 16h25 et 16h30) ; elles ont aussi l'avantage d'être accessibles rapidement par le bas du village, ce qui permettrait de désengorger la Rue de l'Aire. Les usagers pourraient ainsi, en toute sérénité, aller chercher leur(s) enfant(s) à pied à l'élémentaire comme à la maternelle.

La commune a bien pris en compte la demande des représentants de parents d'élèves concernant la mise en place d'un dépose-minute, les services techniques communaux vont étudier la faisabilité de ce type d'aménagement qui doit aussi respecter les normes de sécurité routière et les contraintes du plan Vigipirate.

Par ailleurs, la commune profite de ce communiqué pour informer ou rappeler aux parents qu'un service de transport scolaire des élèves est disponible, qu'à ce jour, les bus ne sont pas complets et que les transports en commun sont peut-être une solution pour limiter la saturation de nos réseaux routiers, en plus du bénéfice environnemental.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre civisme, l'équipe municipale et les services de la mairie restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

-Une question a été posée au sujet de sorties de fin d'année :

Le Directeur rappelle que les sorties et projets sont liés aux apprentissages en lien avec le projet de classe et le projet d'école. Elles doivent s'inscrire dans une séquence pédagogique et sont soumises à validation du Directeur. Il n'y aura pas de sorties pour le plaisir d'aller faire un tour.

-La kermesse de fin d'année en associant une tombola sont envisagées et devront prendre forme rapidement afin de faciliter les démarches.

-Nous souhaiterions organiser une action autour du téléthon afin de soutenir la recherche, les bonnes idées et les volontaires sont les bienvenus et peuvent se manifester auprès du Directeur (cela pourra aussi être l'action ELA pour les années à venir également)

La parole est laissée aux différents membres du conseil :

Le directeur remercie la Municipalité et ses employés pour leur efficacité et leur disponibilité en ce qui concerne l'école.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h00.**

Le secrétaire :

Le président :